

La Vice-présidente formation

à

Direction de le Formation

**Mesdames, Messieurs les
Membres de la Commission de la formation et de
la vie universitaire**

Objet : Convocation à la CFVU du jeudi 15 mai 2025
Dossier suivi par : Vice-présidence formation
vp-formation@univ-amu.fr

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'Ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 ;

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés ;

Vu les modalités de tenue des instances à distances approuvées par le Conseil d'administration le 06 avril 2020 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille université n°2020/09/22-01 en date du 22 septembre 2020 approuvant la prorogation des modalités de tenue des instances à distance ;

Aix-en-Provence, le 14 mai 2025

Mesdames, Messieurs,

Suite à la convocation en date du 7 mai 2025, je vous invite à assister à la prochaine CFVU en visioconférence, avec un ordre du jour modifié,

Jeudi 15 mai 2025 à 14h00 par conférence audiovisuelle à distance (ZOOM)

Ordre du jour :

Approbation de PV	<ul style="list-style-type: none"> Séance du 24 avril 2025 	Pour approbation
Vie Institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> Désignation d'un membre du collège USAGERS de la CFVU appelé à siéger à la Commission pour l'aide sociale du FSDIE (FSDIE Social) 	Pour délibération
Formation / Pédagogie	<ul style="list-style-type: none"> Calendriers pédagogiques des composantes pour 2025/2026 (Vague 1) 	Pour délibération
	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour de la Charte des bonus amU, à compter de 2025/2026 	Pour délibération
	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour du Socle commun des bonus, à compter de 2025/2026 	Pour délibération
Vie Etudiante	<ul style="list-style-type: none"> Avis de la commission FSDIE Projets du 12 mai 2025 	Pour délibération
	<ul style="list-style-type: none"> Règlement intérieur des épiceries sociales et solidaires amU, à compter de 2024/2025 <ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation de l'appel à candidatures des épiceries sociales et solidaires 	Pour délibération Pour information

Les membres de la commission qui ne seraient pas en mesure de participer à cette séance sont priés, s'ils le souhaitent, de bien vouloir transmettre leur pouvoir à la Vice-présidence formation (vp-formation@univ-amu.fr) dans les meilleurs délais.

Cette séance se tiendra selon les modalités de tenue des instances à distance approuvées par le Conseil d'administration le 6 avril 2020, ci-après rappelées :

- La séance se fera via l'outil ZOOM.
- Une invitation contenant un lien vous sera envoyée préalablement par mail afin que vous puissiez vous connecter à la conférence audiovisuelle.
- Le président de séance distribuera la parole aux membres qui en feront la demande.
- A l'issue de chaque présentation des points à l'ordre du jour vous serez invités à vous exprimer pour le vote.

Je vous informe que pour la bonne tenue du secrétariat de séance, la séance, les débats et le cas échéant les votes pourront faire l'objet d'un enregistrement audio et/ou vidéo qui sera conservé selon les modalités arrêtées par le Conseil d'administration.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes respectueuses salutations.

La Vice-Présidente formation
Sophie de Cacqueray

